



À mairie de Sierentz

Uffheim le 11 mai 2026

Objet : questions sur le nouveau PLU

M. Le Maire,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sierentz a été approuvé par le Conseil Municipal le 15 décembre 2025.

Les résultats de l'Enquête Publique (EP) sur la révision du PLU de Sierentz font état des réponses portées par la municipalité et par le bureau d'étude ADHAUR à l'avis du CAPS68.

Nous nous félicitons du classement des collines en zone naturelle assortie d'une protection des couverts végétaux : en effet, un certain nombre d'éléments a été classé par le biais d'espace boisés classés (L113-1) ou en éléments paysagers remarquables (L151-23). C'est un grand pas vers la sauvegarde de la biodiversité de ces espaces remarquables, mais nous regrettons que le dispositif de protection n'ait pas été décliné dans le règlement écrit du PLU, ce qui le fragilise et rend son application hypothétique.

Nous nous permettons donc de vous adresser les questions suivantes :

- 1) L'ADHAUR, dans sa réponse au dossier du Commissaire Enquêteur, préconise un rapprochement de la commune vers le bureau d'étude Climax pour mettre en œuvre un dispositif réglementaire de protection.
 - a. Avez-vous eu l'occasion de contacter Climax sur le sujet ?
 - b. Pensez-vous apporter ces indispensables précisions dans le règlement écrit du PLU ?
- 2) Pour renforcer la protection des collines de l'agriculture intensive et dans l'attente de leur classification en Espaces Naturels Sensibles (ENS), envisagez-vous d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles ?
- 3) Le CAPS68, dans son avis à l'EP, fait état du calcul établi par l'Evaluation entre les éléments naturels et paysagers susceptibles d'être détruits par le projet du PLU et ceux qui seront créés. Il apparaît un déficit environnemental qui nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires. Ces mesures sont évaluées à 7,60 ha. (EE p109). Dans le dossier réponse de l'EP, l'ADHAUR préconise un rapprochement de la municipalité vers le bureau d'étude en environnement pour la mise en œuvre de ces mesures compensatoires.
 - a. Avez-vous pu le contacter sur le sujet ?
 - b. Quelles mesures envisagez-vous sur la commune : plantations de haies, plantations de roselière le long du Sauruntz, etc...

- 4) Le rapport du CE fait état de votre réponse à la question sur la capacité de la STEP (Station Epuration).
- a. La réunion avec le nouveau concessionnaire a-t-elle eu lieu ?
 - b. Quel en est l'aboutissement ?

Nous vous remercions d'avance pour vos retours

Dans cette attente, recevez M. le Maire, nos meilleures salutations.

Annette Schindler présidente du CAPS68

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AS' followed by a long horizontal stroke.